



CONSEIL DE L'ENFANCE
ET DE L'ADOLESCENCE

**ACTIVITES
2017-2018-2019
ET EN PROJET**

SOMMAIRE

I. Les activités et rapports du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA en 2017, 2018, 2019	4
II. Des travaux envisagés pour 2020 (séance plénière du 21 janvier 2020)	6
III. Sur les politiques de l'enfance, suites du débat public, expertise et prospective	7
IV. Les travaux du conseil prennent appui sur l'état des connaissances et sollicitent des auditions de chercheurs et spécialistes en plénière et en groupes de travail.....	8
V. Séminaires de spécialistes hors séances du conseil et consultations des parties prenantes..	11
VI. Le travail de portage en externe des travaux du Conseil.....	13

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence est l'une des trois formations qui composent [le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge \(HCFEA\)](#) créé par la loi en 2015 et installé en décembre 2016. Il a pour missions d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale. Présidé par Mme Sylviane Giampino, le Conseil de l'enfance compte soixante-huit membres (parlementaires ; élus et représentants des collectivités territoriales ; administrations de l'État ; représentants des caisses de sécurité sociale, des sociétés professionnelles, du monde associatif ; des personnes qualifiées) et un collège de douze enfants et adolescents, âgés de 10 à 15 ans, est associé à travaux et participe à ces délibérations comme la loi le prévoit. Le Conseil formule toute proposition de nature à garantir le respect des droits et la bientraitance, il est chargé de rendre des avis et de faire des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques qui concernent la vie des enfants depuis leur conception jusqu'à leur majorité.

Auprès de la présidente, le secrétariat général, une équipe restreinte, et selon les thèmes traités des collaborateurs scientifiques, assurent avec les membres, l'établissement des rapports et des notes du Conseil (le Conseil encadre également des stagiaires)¹.

En début de chaque année, le programme de travail est arrêté en séance plénière à partir des propositions des membres et d'éventuelles saisines ministérielles. L'ensemble des documents produits est rendu public sur le site www.hcfea.fr.

¹ En date du 30 décembre 2018, aux côtés des trois présidents, le secrétariat général du HCFEA est composé d'une équipe permanente (4,5 équivalent temps plein) et de collaborateurs extérieurs à temps partiel (deux équivalent temps plein). D'autres rapporteurs contribuent ponctuellement : inspecteurs des Affaires sociales, experts de France Stratégie.

I. LES ACTIVITES ET RAPPORTS DU CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DU HCFEA EN 2017, 2018, 2019

L'activité du Conseil de l'enfance est dense. Aux cours de leur mandat, les membres ont instruit et adopté par consensus **12 rapports publics** (dont trois dans le cadre de saisine ministérielle²) et ont émis des avis dont l'un portait sur un projet de texte de cadrage national et l'autre en commun avec le HCSP³. Le Conseil a également organisé une journée nationale sur les politique de l'enfance en juin 2019. Le Conseil a tenu neuf séances plénières en 2017, dix séances plénières en 2018, neuf en 2019. Il a également contribué à deux rapports transversaux avec le Conseil de la famille et avec le Conseil de l'âge.

Sur les trois années du mandat, le **Collège des enfants** du HCFEA a participé à huit séances du Conseil de l'enfance et à trois séances plénières des trois Conseils. Afin que leur participation aux travaux soit effective, les enfants se réunissent au HCFEA et préparent entre eux, avec des supports adaptés, leurs prises de parole et leurs contributions aux délibérations du Conseil.

Le Conseil a travaillé sur trois saisines ministérielles, des thématiques transversales et des thèmes spécifiques.

Les thématiques sont les suivantes :

1. **Le rapport « La participation et l'écoute de la parole des enfants dans la transition écologique » (tome 1), contribution aux travaux du Trentenaire de la convention internationale des droits de l'enfant (Cide), adopté le 13 décembre 2019 et, le tome 2 « Travaux du HCFEA et droits de l'enfant 2019 ».**
2. **Des études et statistiques publiques mieux centrées sur les enfants.** Adopté en juin 2019.
3. **Pourquoi une politique de l'enfance ? Des temps, des lieux et des droits pour grandir.** Journée publique nationale tenue à France stratégie le 11 juin 2019.
4. **Le rapport « Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil collectif et individuel du jeune enfant »** adopté le 22 mars 2019, saisine ministérielle.
5. **Journée nationale "Pourquoi une politique de l'enfance ? Des lieux, des temps et des droits pour grandir.** 11 juin 2019.

² L'accueil des enfants de moins de 3 ans ; Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille, le rapport « *Pilotage de la qualité des modes d'accueil* ».

³ Haut Conseil de la santé publique.

6. **La qualité affective, éducative et sociale des modes d'accueil de la petite enfance : mise en œuvre du texte cadre national**, adopté le 22 mars 2019 – Saisine ministérielle.
7. **Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité**, adopté le 20 février 2018.
8. **Mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'enfant année 2017**, adopté le 20 février 2018.
9. **Travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence et droits de l'enfant 2018, l'expression et la participation des enfants à l'élaboration des politiques publiques**, adopté le 20 septembre 2018.
10. **Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap, de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille**, adopté le 5 juillet 2018 – saisine ministérielle.
11. **L'accueil des enfants de moins de 3 ans**, adopté le 10 avril 2018 (rapport commun du Conseil de la famille et du Conseil de l'enfance et de l'adolescence) – saisine ministérielle.
12. **Avis relatif au texte cadre national de l'accueil du jeune enfant** – sur saisine ministérielle, adopté le 2 février 2017.
13. **Disposer de temps et de droits pour s'occuper de ses enfants, de sa famille et de ses proches en perte d'autonomie**, adopté le 12 décembre 2017 (rapport transversal aux trois Conseils).
14. **La note d'orientation pour une action globale d'appui à la bientraitance dans l'aide à l'autonomie** de la « commission pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance », rapport établi par la Commission permanente conjointe du HCFEA et du CNCPPH, impliquant des membres des deux organisations, prévue dans la loi instaurant ces deux Hauts Conseils.

II. DES TRAVAUX ENVISAGES POUR 2020 (séance plénière du 21 janvier 2020)

- Enfants, écrans et numérique : contribution en deux volets portant sur les évolutions réglementaires en projet : travaux du Conseil de l'enfance et revue de littérature des recherches actuellement disponibles (en cours de finalisation).
- La traversée adolescente des « années collège » : socialités, santé, cadre de vie, scolarité.
- Éclairage sur la situation des enfants dans les départements d'outre-mer : focale du rapport « travaux du Conseil de l'enfance et droits de l'enfant, 2020 ».
- Note de suivi des principales propositions des trois années de mandat (2^e semestre).
- Les financements locaux des politiques de l'enfance (temps et lieux tiers, périscolaire, vie culturelle, participation et engagements des enfants et adolescents, prévention et protection de l'enfance, accueil du jeune enfant, etc.), début des études.

III. SUR LES POLITIQUES DE L'ENFANCE, SUITES DU DEBAT PUBLIC, EXPERTISE ET PROSPECTIVE

Les publications du Conseil de l'enfance et de l'adolescence (tout comme ceux des deux autres Conseils du HCFEA) constituent des documents de référence mis à la disposition des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des acteurs de la société civile. Ils sont des outils d'aide à la décision et au changement. Attentifs aux évolutions législatives et réglementaires, à l'état des connaissances, aux projets menés et travaux publiés par les autres acteurs, le Conseil formule des recommandations de politiques publiques d'intérêt général, et susceptibles de contribuer à l'établissement d'une politique générale de l'enfance et de l'adolescence.

Plusieurs de ses travaux nourrissent des politiques mises en œuvres actuellement :

- ✓ **la Convention d'objectifs et de gestion (COG) pour 2018-2022 entre l'État et la branche famille**, notamment le rapport « *L'accueil des enfants de moins de 3 ans* » conjointement mené par le Conseil de la famille et le Conseil de l'enfance. De même le rapport « *L'accueil et la scolarisation précoce des enfants en situation de handicap avant 6 ans et le soutien de leur famille* » qui, en plus de la COJ, alimente les objectifs de la feuille de route sur le handicap, adoptée en Conseil des ministres le 7 juin 2017 et ceux du Comité interministériel du handicap du 20 septembre 2018 ;
- ✓ les travaux en cours depuis mars 2018 sur un référentiel de pilotage de l'amélioration de la qualité éducative, affective et sociale des modes d'accueil se trouvent inclus, par saisine ministérielle dans la mise en œuvre de **la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** ;
- ✓ le rapport sur les temps et lieux tiers des enfants et des adolescents, a nourri la préparation du **Plan Mercredi**, et la convention d'objectif et de gestion 2018-2022 (COG) sur **la Prestation de service Jeunes** permettant de « passer d'une offre d'activités occupationnelle à l'accompagnement de projets citoyens, culturels, sociaux, sportifs, proposés et pensés par les jeunes dans des cadres plus souples (ex. horaires élargis, pas d'inscription préalable) et selon des modalités facilitant l'expression des jeunes » ;
- ✓ de même les rapports sur les droits de l'enfant sont portés auprès des administrations et des acteurs qui soutiennent et accompagnent **la participation des enfants aux politiques publiques, leur engagement citoyen** et à une meilleure connaissance et mise en œuvre de leurs droits. **Des travaux parlementaires sont en cours en 2019 : célébrations du 30^e anniversaire de la Cide** ;
- ✓ les travaux sur les données centrées sur les enfants couplés à nos préconisations sur les temps et lieux tiers des enfants, ont contribué à **orienter la statistique publique pour intégrer un nouveau module à l'enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège adossé au panel Depp des élèves entrant au primaire en 2011** ;
- ✓ le protocole entre le CNRS et l'éducation nationale sur les sciences ;
- ✓ la reprise de conclusions TLT dans les « cités éducatives » par le CGET.

IV. LES TRAVAUX DU CONSEIL PRENNENT APPUI SUR L'ETAT DES CONNAISSANCES ET SOLLICITENT DES AUDITIONS DE CHERCHEURS ET SPECIALISTES EN PLENIERE ET EN GROUPES DE TRAVAIL

L'ensemble de ces travaux a été alimenté par des auditions, des réflexions issues de groupes interadministratifs, l'organisation de séminaires d'experts, et autres groupes de travail des membres du conseil réunis sur des thématiques spécifiques hors séances du conseil, ainsi que des consultations avec les parties prenantes. Les délibérations du Conseil sont instruites également par des auditions en plénière.

Les auditions de chercheurs en plénière du Conseil enfance 2017-2018, et de personnalités-**Mise à jour 2019 en cours**

Séance du 14 mars 2017

- *Une socio-histoire des temps et les lieux tiers de vie des enfants et des jeunes : le temps libre « encadré », entre émancipation des jeunes et utopie sociale et politique (XIX- XX^e). **Nicolas PALLUAU**, chercheur correspondant, équipe Hemoc, Centre Norbert Elias, UMR 8562, enseignant. (Rapport « *Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité* »).*
- *Les temps et lieux tiers : quels enjeux d'éducation et de socialisation pour les enfants et les jeunes ? Quelles inégalités entre les enfants et les jeunes ?* **Julie DELALANDE**, anthropologue de l'enfance et de la jeunesse, professeure des universités, département sciences de l'éducation, université de Caen Normandie. Rapport « *Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité* ».
- *Vers une communauté éducative élargie ? L'articulation des apprentissages formels et informels, une question sensible.* Professeur **François TADDÉI**, directeur du centre de recherches interdisciplinaires (CRI), en charge de la consultation publique « Apprendre demain » pour la ministre de l'Éducation nationale. Rapport « *Les temps et les lieux tiers des enfants et des adolescents hors maison et hors scolarité* ».

Séance du 12 mai 2017

- *Présentation de l'évaluation nationale des projets éducatifs territoriaux (PEDT).* **Marion HAJENBERG**, responsable du pôle enfance et parentalité du groupe Eneis, mandatée par la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva).

Séance du 29 juin 2017

- *Les tiers temps – tiers lieux, quels nécessités pour les adolescents d'expériences « autres » de dépassements, de sublimations et de socialisation.* Professeur **Daniel MARCELLI**, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, président de la Société française de psychiatrie de l'enfant et des disciplines associées (SFPeada), créateur des DIU; « Médecine et santé de l'adolescent » et « Adolescents difficiles » faculté de Poitiers.
- *Quelles conditions d'une évaluation des politiques de l'enfance sur des dimensions qualitatives intégrant la subjectivité (culture, corps, esprit, pair à pair) selon les standards scientifiques en vigueur ?* **Bruno FALISSARD**, professeur de santé publique à la faculté de médecine Paris-Sud, directeur du CESP (Centre de recherche en épidémiologie et santé des populations) et président de lacapap (*International association of child and adolescent psychiatry and allied professions*).

Séance du 6 octobre 2017

- *Le développement et la socialisation de l'enfant dans les modes d'accueil.* **Chantal ZOUCHE-GAUDRON**, professeure de psychologie de l'enfant, université Toulouse Jean-Jaurès, chercheure au laboratoire interdisciplinaire, solidarités, sociétés, territoire (Lisst).
- *Freins et leviers, pour les communes, au développement de l'accueil,* **Elisabeth LAITHIER**, adjointe au maire de Nancy et présidente du groupe de travail petite enfance de l'Association des maires de France (AMF), présentation.

Séance du 15 mars 2018

- *L'importance des pairs dans le développement des enfants en situation de handicap,* **Régine SCELLES**, professeure de psychopathologie, université de Paris Nanterre, responsable des procédures d'inclusion handicap à l'université, et présidente du conseil scientifique de la FNEPE.
- *Le handicap, les mots pour le dire, des images pour le penser dans la littérature jeunesse,* **Nathalie BRISAC**, formatrice à l'IUFM de Versailles et éditrice.

Séance du 17 mai 2018

- *Enjeux de l'accompagnement à la parentalité, et quelques leçons à tirer des bilans d'autres pays*, **Claude MARTIN**, titulaire de la chaire « enfance, bien-être et parentalité », sociologue, directeur de recherche CNRS et professeur affilié à l'EHESP, membre de l'UMR 6051 labo Arenes.

Séance du 1^{er} juin 2018

- *Premiers éléments de la mission nationale Accueil de loisirs et handicap*, **Laurent THOMAS**, directeur de la Fédération nationale loisirs pluriel, (représenté).

Séance du 5 juillet 2018

- *Méthodologie des programmes UNESCO en cours sur l'EPPE* (éducation et protection de la petite enfance), **Yoshie KAGA**, spécialiste des programmes petite enfance, division pour l'éducation et la protection en petite enfance, développement durable 2030 à l'Unesco. Rapport « Qualité éducative, affective et sociale des modes d'accueil de la petite enfance. De la charte nationale à sa mise en œuvre ».

Séance du 23 novembre 2018

- *D'où vient l'envie de parler ? (multimodalités du développement sociocognitif et langagier)*, **Maya GRATIER**, professeur de psychologie du développement à l'université Paris-Nanterre. Rapport « Qualité éducative, affective et sociale des modes d'accueil de la petite enfance. De la charte nationale à sa mise en œuvre ».

Mise à jour des auditions 2019 en cours

V. SEMINAIRES DE SPECIALISTES HORS SEANCES DU CONSEIL ET CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Séminaire HCFEA et les organismes d'études et de statistiques publiques 2018

Dans le cadre du rapport « Des données mieux centrées sur les enfants » initié en 2018 dont les conclusions ont été livrées en mars 2019, l'état des lieux a été réalisé avec les services d'études, statistiques et recherches publiques eux-mêmes, et certains services utilisateurs de ces données. Ce travail s'est déroulé lors de deux « séminaires d'experts » organisés par le Conseil de l'enfance et de l'adolescence en juin et octobre 2018 auxquels ont participé une soixantaine de spécialistes, représentant les services suivants : Insee, Cnis, Drees, Cnaf, Ined, Xerfi, DEPP, ministère de la Culture, France Stratégie, Cnesco, Céreq, ONPE, OCDE, Inserm, DGCS, CNRS, CNPE, service statistique du ministère de la Justice, service statistique du ministère de l'Intérieur, DPJJ, Défenseur des Droits.

Le rapport issu « Des données et études publiques mieux centrées sur les enfants » a d'ores et déjà permis des avancées :

- le Conseil national de l'information statistique (Cnis) a rendu un avis du 6 juin 2019 de la Commission démographie et questions sociales « Mieux connaître les conditions de vie des enfants », où elle estime nécessaire de consolider et compléter le socle des données sur l'enfant (avis n° 3 de moyen terme 2019-2023) ;
- un nouveau module piloté par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), adossé au panel des élèves de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (Depp), sur les activités des enfants en dehors du collège est lancé.

Séminaire et avis commun HCFEA / HCSP, 8 novembre 2019

Un avis commun Haut Conseil de la santé publique (HCSP) / HCFEA a également été rendu public le 8 novembre 2019 lors d'un séminaire commun organisé par les deux hauts conseils.

Dans le cadre de la stratégie nationale de santé, le HCSP a été chargé de conduire une réflexion sur une « politique globale et concertée de l'enfant » qui a débuté par l'analyse des « connaissances » disponibles sur l'enfance. Cette réflexion s'est concrétisée par la publication d'un rapport en novembre 2019. En 2019, le Conseil de l'enfance et de l'adolescence a inscrit à son programme la question de la place des enfants dans les études statistiques publiques. Chaque Conseil a donc formulé des propositions en vue d'améliorer les orientations des politiques de l'enfant. Des convergences fortes se sont dégagées des travaux du HCFEA et du HCSP. Dans une volonté de mise en synergie de leurs conclusions, les deux conseils ont présenté lors d'un séminaire commun les deux rapports, en novembre 2019, et publié un avis commun autour de trois thèmes :

- améliorer le système de données sur l'enfant, aujourd'hui nombreuses mais dispersées,

- incomplètes et manquant d'exploitation, de synthèse et de visibilité ;
- renforcer l'effort de recherche sur les conditions de développement de l'enfant dans son milieu de vie (psychologique, affectif, social, cognitif et déterminants sociaux) ;
 - prendre la mesure de l'impact significatif de l'environnement sur la santé et le développement des enfants, dont l'exposition et les conséquences de nouveaux risques particulièrement marqués chez les jeunes enfants et ceci dès la période intra-utéro.

Consultations entre les conseils, des parties prenantes et des groupes de travail thématiques

En complément du, et en lien avec, le travail en Conseil, entre 40 et 60 personnes peuvent être consultées pour chaque rapport. Les modalités sont : soit des groupes de travail, soit des auditions thématiques, soit des rencontres spécifiques avec les parties prenantes (organisations professionnelles, syndicats, collectivités territoriales, administrations, organismes de recherche...).

VI. LE TRAVAIL DE PORTAGE EN EXTERNE DES TRAVAUX DU CONSEIL

Mise à jour 2019 en cours

Le Conseil de l'enfance et de l'adolescence est **une nouvelle instance dans les institutions consultatives des politiques publiques**. Placé auprès du Premier ministre, il émet des avis et recommandations de cohérence de politique générale de l'enfance, qui visent à favoriser pour tous les enfants et les jeunes, de meilleures conditions pour son développement sur tous les plans (relationnel, intellectuel, de santé, d'éducation, de socialité) et le respect de ses droits. Dans cette logique le portage des travaux du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA à l'extérieur, par ses membres et par sa présidente fait partie de son travail : **faire connaître les travaux du conseil, animer la réflexion, élargir le débat, et permettre aux acteurs de s'en emparer.**

La présidente du Conseil a participé en 2017 et 2018 à plus d'une soixantaine de rencontres, interventions, auditions, conférences, débats, ainsi que réunions auprès des ministères, du parlement, des organismes de sécurité sociale, d'instances publiques consultatives, de sociétés savantes, d'assemblées du monde associatif, de colloques publics et congrès scientifiques (pour plus de précisions contacter le secrétariat).



Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge est placé auprès du Premier ministre. Il est chargé de rendre des avis et de formuler des recommandations sur les objectifs prioritaires des politiques de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et des personnes retraitées, et de la prévention et de l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Le HCFEA a pour mission d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bienveillance, dans une approche intergénérationnelle.

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU HCFEA :

www.hcfea.fr



Le HCFEA est membre du réseau France Stratégie (www.strategie.gouv.fr)

Adresse postale : 14 avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP